

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté du Président

N° 2026-63

EM

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, session 2026 – Liste des admis à concourir.

Spécialité MUSIQUE – Discipline : Accompagnement danse

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment le Livre III, Titre II, Chapitres 1^{er} à V, et ses articles L.132-10, L.522-1, L.522-23 à L.522-31, L.523-1, L.523-3 à L.523-6,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu ensemble les arrêtés n° 2026-39 et n° 2026-40 du 4 février 2026, donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2025-184 du 28 juillet 2025 portant ouverture des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'assistant territorial d'enseignement artistique,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu l'accord de mutualisation conclu entre les Centres de Gestion coordonnateurs et organisateurs du concours d'assistant territorial d'enseignement artistique 2026,

Considérant que vingt-deux (**22**) candidats ont validé leur préinscription avant le 30 octobre 2025, délai de rigueur,

Considérant que neuf (**9**) candidats ne remplissaient pas les conditions pour concourir ou ont annulé leur inscription,

ARRETE

Article 1 : Les listes des candidats admis à concourir à la session 2026 des concours interne, externe et de 3^{ème} voie d'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité musique, discipline accompagnement danse, sont arrêtées à treize (**13**) candidats, conformément aux états annexés au présent acte et réparties comme suit par voie de concours :

Spécialités	Disciplines	Nombre d'inscrits			Total
		Externe	Interne	Troisième Concours	
Musique	Accompagnement danse	7	5	1	13

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr
Le ..05/03/2026.....

Fait à Pantin, le 27 février 2026
Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours,




Martine BARBEROUX

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

**Annexe à l'arrêté n° 2026-63 du 27 février 2026
portant liste des admis à concourir au concours externe d'assistant territorial d'enseignement
artistique**

SESSION 2026

Spécialité : MUSIQUE

Discipline : ACCOMPAGNEMENT DANSE (7 inscrits)

BOUGET DURELLI Axel
BRUNEAU Tony
HERR Loïc
LEFEVRE Killian
LOFFICIAL Tristan
WOERLY-MOUSSIER Arthur
ZAVATTERO Nikkie

Arrête la présente liste à sept (7) candidats admis à concourir.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le 05/03/2026.....

Fait à Pantin, le 27 février 2026
Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours





Martine BARBEROUX

**Annexe à l'arrêté n° 2026-63 du 27 février 2026
portant liste des admis à concourir au concours interne d'assistant territorial d'enseignement
artistique**

SESSION 2026

Spécialité : MUSIQUE

Discipline : ACCOMPAGNEMENT DANSE (5 inscrits)

BOUMENDIL David
ESPINOSA Alvaro
LOFFICIAL Tristan
TOUATI Jonathan
ZEKRI Alexandre

Arrête la présente liste à cinq (5) candidats admis à concourir.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le 05/03/2026.....

Fait à Pantin, le 27 février 2026
Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours



Martine BARBEROUX

**Annexe à l'arrêté n° 2026-63 du 27 février 2026
portant liste des admis à concourir au 3^{ème} concours d'assistant territorial d'enseignement
artistique**

SESSION 2026

Spécialité : MUSIQUE

Discipline : ACCOMPAGNEMENT DANSE (1 inscrit)

AUCLAIR Jonathan

Arrête la présente liste à un (1) candidat admis à concourir.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le05/03/2026.....

Fait à Pantin, le 27 février 2026
Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours,



Martine BARBEROUX



